

Bureau syndical du
08 juillet 2021

DELIBERATION N° 2021-07-051

Demande de subvention pour les missions de MOE et OPC, les études techniques annexes et les investigations pré-opérationnelles visant à la construction de la recyclerie de Lecci

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux juillet par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/07/2021 et de la publication de l'acte le: 19/07/2021			
			 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210708-2021-07-051-DE
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Monsieur le Président expose,

Le SYVADEC a adopté ses orientations stratégiques reprenant les prescriptions de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, du PPGDND et du plan d'action de l'Assemblée de Corse, actant des engagements importants pour la réduction des déchets résiduels et le développement de la valorisation des déchets ménagers.

La déchèterie de Lecci a été incluse au maillage des installations du SYVADEC depuis le 1er janvier 2021.

Le projet de construction de cette déchèterie répond à la nécessité de disposer de sites modernes, capables techniquement de réceptionner les différentes filières de déchets valorisables (nombre de filières et volumes de déchets), mais aussi de répondre à leur augmentation dans le temps.

Le projet global intègre les missions de Maîtrise d'œuvre (MOE) et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), les études techniques annexes, les investigations pré-opérationnelles et les travaux de construction de l'équipement.

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie infrastructure en construction neuve.

Le montant global des missions de MOE & OPC, des études techniques annexes ainsi que des investigations pré-opérationnelles est estimé à 210 000,00 € HT

Parmi elles, la première phase d'études représente un montant de 128 400,00 € HT.

La seconde phase, pour un montant estimé à 81 600,00 € HT, fera l'objet d'une demande ultérieure dans le cadre de la demande de financement des travaux.

Le co-financement envisagé pour chacune de ces phases (ou, le cas échéant, dans le cadre d'une demande unique, à la demande des partenaires financiers) est de 70% soit 147.000 € dont 89.880 € pour la première phase et 57 120 € pour la seconde, ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il sera demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant la nécessité d'effectuer ces études pré opérationnelles pour les travaux de construction de la recyclerie

Ouïe l'exposé de M. le Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210708-2021-07-051-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé

- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210708-2021-07-051-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021